

La CNCDH et la FME signent un partenariat à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'esclavage des enfants

Des mandats différents pour une mission commune : défendre les principes de la République

« *Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite sont interdits sous toutes leurs formes* », article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

À l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'esclavage des enfants, célébrée chaque année le 16 avril, la Fondation pour la mémoire de l'esclavage (FME), présidée par Jean-Marc Ayrault, et la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), présidée par Jean-Marie Burguburu, signent une convention de partenariat pour une durée de trois ans.

Une ambition : sensibiliser au respect des droits humains

À travers ce partenariat, la CNCDH et la FME s'engagent à contribuer à une meilleure compréhension des droits humains et à mutualiser leurs moyens et leurs compétences en ce sens. Afin de renforcer la prévention et la lutte contre l'esclavage moderne, de lutter contre les idées reçues et les préjugés qui sous-tendent les actes à caractère raciste, et de montrer comment le combat pour l'abolition de l'esclavage dans les colonies française a nourri et renforcé les valeurs de la République de liberté, d'égalité et de fraternité, la CNCDH et la FME s'engagent à mener conjointement des actions d'éducation et de sensibilisation, de formation, ainsi que de conseils auprès des pouvoirs publics.

Première réalisation commune : une vidéo à destination des plus jeunes sur l'esclavage moderne des enfants.

Le 16 avril 1995, près de cinquante ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, par laquelle les États membres des Nations Unies ont consacré l'interdiction de l'esclavage comme un droit humain indérogable, le jeune Pakistanais Iqbal Masih était assassiné à l'âge de 12 ans pour avoir dénoncé l'esclavage qu'avec d'autres enfants il subissait. Vendu par ses parents à l'âge de quatre ans, Iqbal a été réduit à l'état d'enfant-esclave pendant six ans. Chaque année, le 16 avril, la journée mondiale contre l'esclavage des enfants lui rend hommage, tout en venant rappeler une triste et terrible réalité : l'esclavage existe toujours et des millions d'enfants en sont victimes partout dans le monde.

Cette date anniversaire a été l'occasion pour la CNCDH et la FME de produire en coopération avec les éditions Bayard une vidéo « 1jour1question » intitulée « L'esclavage moderne des enfants, c'est quoi ? ». Destinée à un public âgé de 8 à 12 ans, cette vidéo explique le phénomène en représentant différentes formes d'esclavage, à travers les histoires d'Iqbal, de Dimitri, de Rafi et de Fatou, parmi les milliers d'enfants victimes de traite, et met en exergue la nécessité de prendre conscience d'une réalité qui perdure, même en France.

Cliquez sur l'image pour voir la vidéo

C'EST QUOI
L'ESCLAVAGE MODERNE
DES ENFANTS



À propos de la FME

Créée en novembre 2019, la Fondation pour la mémoire de l'esclavage (FME) est une fondation reconnue d'utilité publique privée et autonome, agissant pour la cohésion sociale. Soutenue par l'État et des partenaires privés, elle coopère avec la société civile, le monde de la recherche, les territoires, les médias, dans le but de transmettre l'histoire de l'esclavage et de ses héritages et de lutter contre le racisme et les discriminations.

La FME est présidée par Jean-Marc Ayrault, ancien premier ministre, Dominique Taffin assure la direction et Christiane Taubira, ancienne garde des sceaux, préside le comité de soutien.

<https://memoire-esclavage.org/>

À propos de la CNCDH

Créée en 1947 sous l'impulsion de René Cassin, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) est l'Institution nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme française, accréditée de statut A par les Nations Unies. Elle a pour mission de conseiller les pouvoirs publics en matière de droits de l'Homme et de droit international humanitaire, de contrôler le respect de la France de ses engagements desdits droits, mais également d'éduquer et de sensibiliser aux droits humains. La CNCDH s'est vue en outre confiée par le Parlement et le Gouvernement des mandats de « Rapporteur national indépendant », dont le premier sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie en 1990 et sur la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains en 2014.

<https://www.cncdh.fr/>

Contact presse CNCDH
Céline Branaa | 06.45.18.72.87 |
communication.cncdh@cncdh.fr

Contact presse FME
Armelle Chatelier | 06.88.17.68.25 |
communication@fondationesclavage.org